



9 DÉCEMBRE

Journée nationale de la laïcité

Les diplômes universitaires (DU) de formation civile et civique

Le saviez-vous ? Le ministère de l'intérieur et des outre-mer soutient la création et le développement des diplômes universitaires (DU) de formation civile et civique : ces formations diplômantes de **125 heures minimum** permettent d'acquérir une connaissance approfondie de la laïcité et du fait religieux.

Elles sont accessibles à toute personne souhaitant se former aux questions de laïcité et de droit des cultes.

En 2022, 34 formations sont agréées en métropole et dans les outre-mer.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.laicite.gouv.fr ou contactez le bureau de la laïcité à l'adresse suivante : bureau-laicite@interieur.gouv.fr

